



La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet à toute personne engagée dans la vie active de transformer son expérience en diplôme, titre ou certificat de qualification professionnelle (CQP), sans nécessairement suivre une formation. Elle peut être mise en œuvre dans le cadre d'un congé pour VAE, du plan de développement des compétences de l'entreprise, ou du compte personnel de formation (CPF).

Validation des Acquis de l'Expérience

Quelques chiffres

- 100% Taux de satisfaction
- 30% ont changé d'entreprise
- 55% ont fait évoluer leur poste ou ont changé de poste en interne
- 15% sont entrés en formation

Eligible au **CPF**

La VAE pour quoi ?

La VAE pour l'entreprise

- Accroître le niveau d'expertise de l'entreprise
- Faire reconnaître officiellement les compétences des salariés
- Optimiser le plan de développement des compétences de l'entreprise

La VAE pour le salarié

- Faire reconnaître vos compétences
- Valoriser votre parcours professionnel, les connaissances et savoir-faire que vous avez acquis
- Développer votre employabilité et sécuriser votre parcours professionnel
- Obtenir une certification pour accéder à un concours, une formation ou un emploi

La VAE pour qui ?

Tous les salariés volontaires qui totalisent au moins un an d'expérience professionnelle (ou 1607 heures) ou extra-professionnelle (bénévole, associative...) en rapport direct avec la certification visée : diplôme, titre ou certificat de qualification professionnelle (CQP) inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

L'expérience peut avoir été acquise de manière continue ou discontinue, dans le cadre d'activités salariées (CDI, CDD, intérim), non salariées, bénévoles, syndicales ou politiques (fonctions de conseiller municipal, départemental ou régional).

Les demandeurs d'emploi peuvent également effectuer une VAE.

Les étapes clés de la VAE

1- Choix de la certification

- Présentation de la procédure de VAE
- Repérage, choix de la certification la plus adaptée au projet
- Recherche de l'organisme certificateur

2 - Dépôt du dossier de candidature

- Rédaction et restitution du dossier de candidature « Livret 1 » à l'organisme certificateur
- Notification de la décision du certificateur dans les 2 mois à compter de la date de réception du dossier de recevabilité complet. L'organisme indique la durée de validité de recevabilité

3 - Rédaction du dossier VAE (dès que le dossier de candidature est déclaré recevable)

- Identification du contexte et analyse de l'expérience
- Aides méthodologiques à la description des activités, tâches, expériences à valoriser pour obtenir la certification
- Aide à la formalisation du dossier
- Préparation à l'entretien avec le jury de validation

4 - Passage devant le jury de validation

- Evaluation du dossier par le jury
- Entretien avec le jury et/ou mise en situation
- Délibération du jury : tout ou en partie de la certification
- Post VAE : En cas de validation partielle, le jury rédige des préconisations pour valider les compétences manquantes

Modalités d'évaluation

- 1- Analyse et validation du projet professionnel
- 2- Entretien de positionnement à la certification visée
- 3- Recevabilité du dossier de candidature
- 4- Evaluation et entretien avec le jury

Accessibilité

La VAE est accessible aux personnes en situation de handicap. Un entretien avec le référent est proposé pour valider la faisabilité de la démarche.

Financement

En fonction du dispositif mobilisé, les frais de procédure et d'accompagnement peuvent être pris en charge par l'employeur, l'opérateur de compétences, la Caisse des dépôts et consignations (CPF) ou encore l'Etat ou la Région. Lorsque vous souhaitez entreprendre une VAE à votre initiative, vous avez le droit à la prise en charge d'un accompagnement de 24 heures maximum.

La VAE «hybride»

Suite à entretien approfondi pour établir les compétences maîtrisées par le candidat à la VAE, un parcours de formation peut être proposé en parallèle de l'accompagnement VAE.

Les titres certifiés ARTEMYS

Titre de niveau 6 « Responsable de la performance commerciale et du marketing digital »

Titre de niveau 6 « Chargé(e) de la clientèle particuliers banque assurance »

Titre de niveau 6 « Chargé(e) de la gestion des Ressources Humaines »

Titre niveau 7 « Manager de la Stratégie et de la Performance Commerciale »

Titre niveau 7 « Responsable du Développement des Ressources Humaines »

ARTEMYS vous accompagne sur toutes les autres certifications (BTS, CQP, Titre professionnel...)

Méthodologie

Entretien individuel et/ou collectif, présentiel et/ou à distance, référentiel de certification, entretien d'exploration et d'explicitation, mise en situation, préparation à l'entretien, bibliographie, outil informatique...

Durée

Dans le cadre d'une démarche individuelle, on estime qu'il faut compter entre 12 et 18 mois de la recevabilité à l'entretien avec le jury. L'étape d'accompagnement dure en générale de 6 à 9 mois.